

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Moselle
Arrondissement de METZ-CAMPAGNE

Centre Communal d'Action Sociale
VILLE DE MARLY

MARLY, le 19 février 2026

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

SEANCE DU 18 FEVRIER 2026

Sous la Présidence de
Thierry HORY
Président du C.C.A.S.
Maire de la Ville de Marly

Nombre de membres en exercice	: 11	<u>Etaient présents :</u>	MM. HORY, LEFEBVRE
Nombre de membres présents	: 06		Mmes FRANCFORT, HETHENER
Nombre de suffrages exprimés	: 08		KUNTZ, JACOB-VARLET
Nombre de membres absents	: 05	<u>Absents excusés</u>	Mme NOEL (délégation à Mme JACOB-VARLET)
Absent ayant donné procuration	: 02		Mme HANSE (délégation à Mme HETHENER)
		<u>Absents :</u>	Mme FONTAN
			M. MOREL, Mme MOREAU

Les convocations à cette séance ont été envoyées le 11 février 2026

I – Débat d'orientation budgétaire 2026

Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape de ce cycle.

Ce débat d'orientation budgétaire est obligatoire pour les E.P.A. dans les communes de plus de 3500 habitants (articles L 2312-1, L 3312-1, L 4311-1 et L 5211-26 du code général des collectivités territoriales).

L'organe délibérant doit, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, présenter un rapport sur les orientations budgétaires.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration du C.C.A.S. décident à l'unanimité :

- **de PRENDRE ACTE** du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2026,
- **d'AUTORISER** le Président à joindre le rapport d'orientation budgétaire.

Délibération exécutoire compte tenu de sa publication 19 février 2026
Pour extrait conforme, Marly, le 19 février 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.



Pour le Président du C.C.A.S.
La Vice-Présidente,

Odile JACOB – VARLET
Maire – Adjoint de la Ville de Marly
Déléguee aux Affaires Sociales